



Parc national
des Cévennes



Commune
de Génolhac



« *Design moi un mouton !* »

Pour la septième année, le Parc national des Cévennes, en partenariat avec la mairie de Génolhac et l'association Objectif Laine organise, pour contribuer à la relance de la filière laine locale :

La journée de la laine

Elle aura lieu à Génolhac le 25 août 2018

Des éleveurs de brebis et les artisans lainiers de la région ont ainsi l'occasion de se rassembler pour nous faire découvrir les différents usages de la laine, les techniques employées, qu'elles soient ancestrales ou très innovantes.

Pour compléter un programme varié, nous vous proposons de contribuer à la journée en faisant valoir votre talent de créateur ou d'artiste ! Un appel à **création** sur le thème du mouton et de la laine est lancé : « *Design moi un mouton !* »

Règlement

Article 1 : le sujet

Un objet - mouton

Vous êtes invités à réaliser un « objet mouton » (solitaire ou en groupe) à l'aspect réel ou stylisé, figuratif ou plus abstrait, classique ou futuriste, à but **décoratif ou utilitaire**. Quelques soient votre style et les matériaux employés, l'objet doit permettre d'y reconnaître le mouton de façon évidente.

Article 2 : Technique et format

Il est laissé aux participants le choix des matériaux : bois, fer, plâtre, céramique, vannerie etc. mais il est impératif que l'objet laisse apparaître de la laine ! (fil, tissu de laine, feutre, nappe cardée ou non, toison brute...). L'objet peut aussi être 100% laine !
L'objet pourra être plat ou en creux, en boule ou en cube, en chaise ou en lampe ... de toute forme, classique ou non.

Format minimal autorisé : 30cm x 30 cm (si œuvre à plat)

30 cm x 30 cm x 30 cm (si œuvre en volume)

Format maximal autorisé : 1 m x 1 m (ou 1 m³) Mais en évitant des œuvres trop pesantes à manipuler.

Article 3: participation

- La participation (gratuite) est ouverte à tous
- Chaque créateur ne pourra envoyer qu'un seul objet
- Noter au dos des œuvres ou sur une fiche jointe les informations suivantes :

Vos prénom et nom, votre âge ou une tranche d'âge, votre adresse postale ou courriel et un n° de téléphone. Un paragraphe d'environ ½ page est facultatif mais bienvenu pour expliquer votre démarche (pourquoi tel matériau, pourquoi telle forme, votre lien avec la matière choisie etc.)

Article 4 : date limite de dépôt des œuvres :

Au plus tard le mercredi 22 août 2018,
à la Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes à Génolhac.
Tout envoi tardif ne pourra pas être pris en compte par le jury qui se réunira le 23 août.

Elles peuvent aussi être expédiées à Maison du Tourisme et du Parc national
Place du Colombier – 30450 Génolhac

Article 5 : Jury et dotations

Le jury est composé de membres issus du Parc national des Cévennes, de la mairie de Génolhac, de l'association Objectif Laine, de l'artisanat d'art et d'une créatrice designer professionnelle.

Les critères de sélection seront les suivants :

- **1 / Le respect des 4 articles ci-dessus** (critère prépondérant)
- **2 / La qualité esthétique de l'objet**
- **3/ En cas d'ex aequo, l'originalité** sera le critère choisi pour trancher.

Cinq gagnants seront désignés selon les catégories suivantes et se partageront des dotations dont la valeur cumulée est égale à 1000 €.

Prix du jury :

- Amateurs : 2 gagnants
- Professionnel : 1 gagnant
- Collectif enfants, adolescents ou famille : 1 gagnant

Prix spécial du public : 1 gagnant

Article 6 : exploitation des œuvres

Les œuvres pourront être restituées sur demande à leurs créateurs ou être vendues lors d'une « vente aux enchères » théâtralisée pendant la fête, au profit de **l'association « Objectif Laine »** qui œuvre pour le renouveau de la filière laine naturelle et le soutien à l'élevage ovin. Les 5 œuvres lauréates restent acquises à l'association et seront mises aux enchères théâtrales.

Renseignements : 06 81 45 74 60

objectiflaine@gmail.com

ou

Maison du Tourisme et du Parc national : 04 66 61 09 48

